

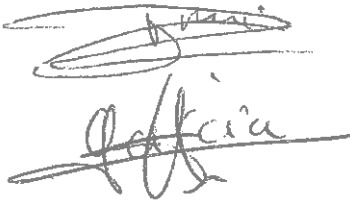
Département :
GARD
Commune :
COMPS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

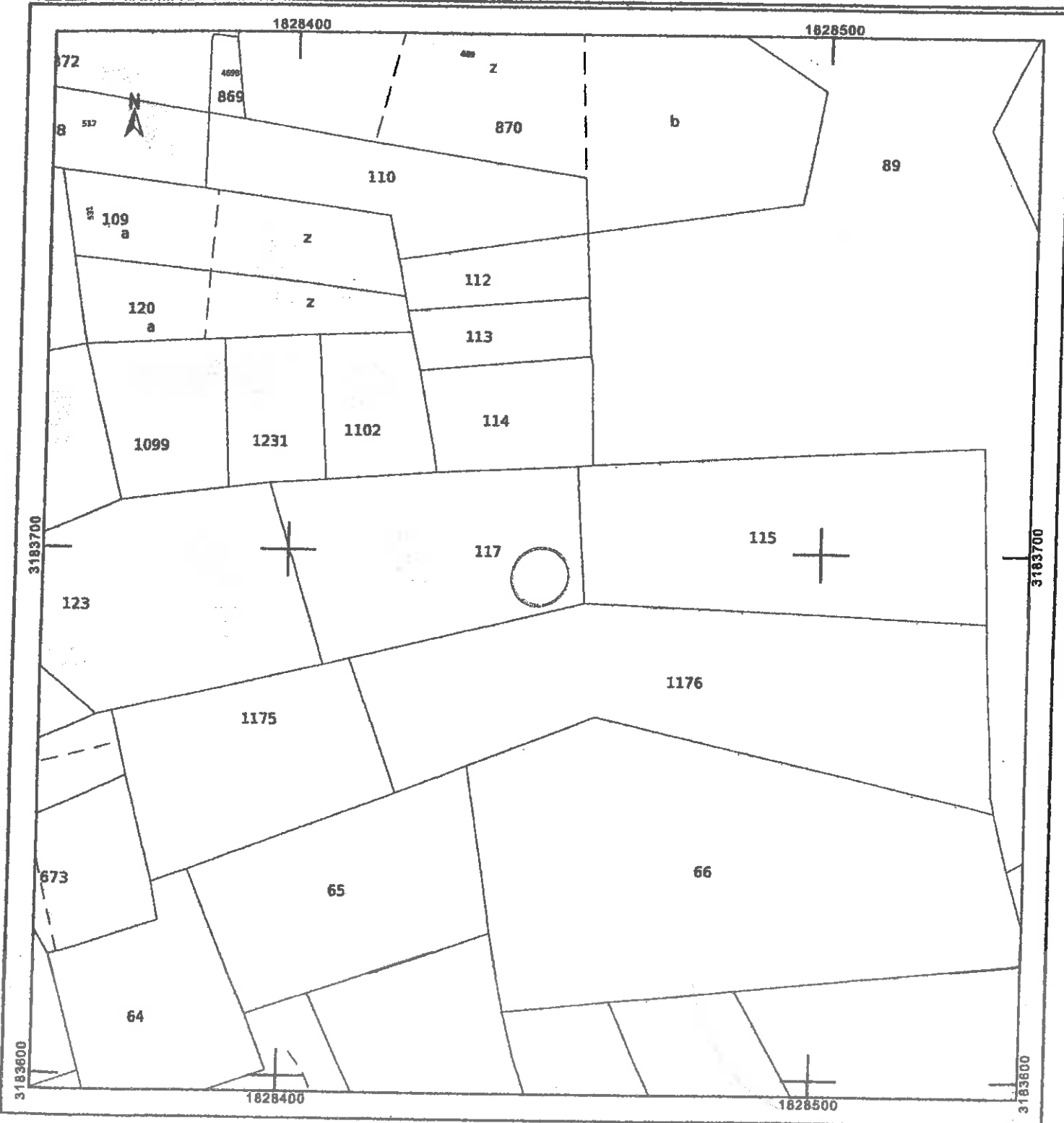
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 -fax 04.66.87.60.67
cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Section : D
Feuille : 000 D 01
Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 14/02/2013
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances



Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
GARD

Commune :
COMPS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 - fax 04.66.87.60.67
cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Section : D
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 14/02/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr







Commune de Comps

date de dépôt : 18 décembre 2012
demandeur : Monsieur et Madame TRANI
Domenico
pour : la division en vue de construire
adresse terrain : , à Comps (30300)

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Comps

Le maire de Comps,

Vu la déclaration préalable présentée le 18 décembre 2012 par Monsieur et Madame TRANI Domenico demeurant 599 Chemin des Pillières lieu-dit Les Pillières, Comps (30300);
Vu l'objet de la déclaration :

- pour la division en vue de construire ;
- sur un terrain situé , à Comps (30300) ;

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 30/03/91, révisé le 21/12/05 ;
Vu en particulier le règlement de la zone UC du plan d'occupation des sols ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

Le nombre de lots à bâtir autorisés est de 2 pour une superficie de 909 m² ;
La surface de plancher maximale autorisée, sur l'ensemble de l'opération, est fixée à 363,6 m² par application du coefficient d'occupation des sols de 0,40 ;

Article 3

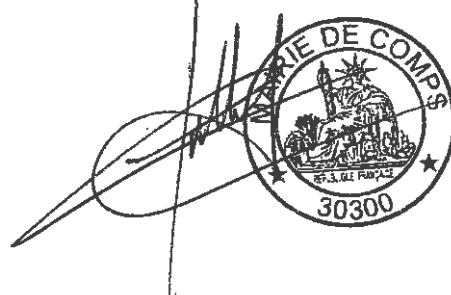
Toute construction sera obligatoirement raccordée aux réseaux publics existants, à la charge du pétitionnaire, avec l'accord et sous le contrôle des services compétents.
Les réseaux d'électricité et du téléphone situés sur le terrain devront être enterrés.
Les aménagements réalisés sur le terrain devront être tels qu'ils garantissent l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau public les collectant conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4

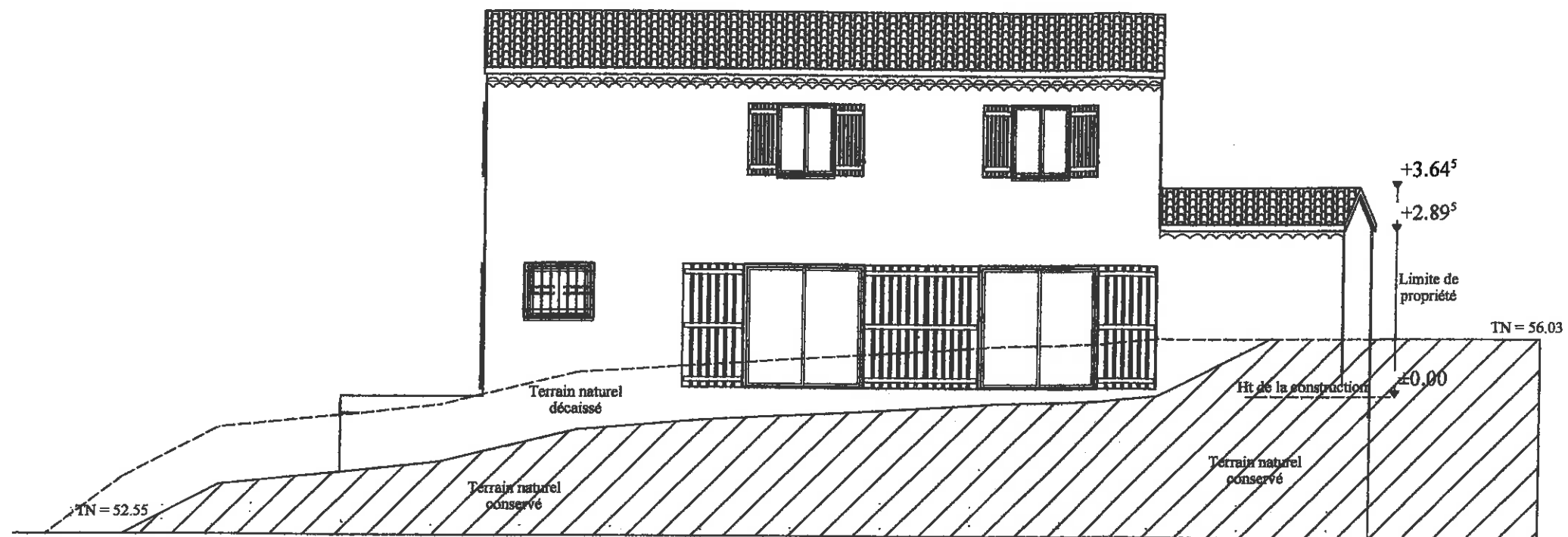
L'accès aux lots sera obligatoirement réalisé, à la charge du pétitionnaire, avec l'accord et sous le contrôle des services compétents, de manière à ne pas créer de difficultés ou de dangers pour la circulation générale. Ils doivent satisfaire aux besoins de la construction projetée, notamment en ce qui concerne les possibilités d'intervention des services publics d'incendie et de secours.

Fait à Comps, le

Le maire,

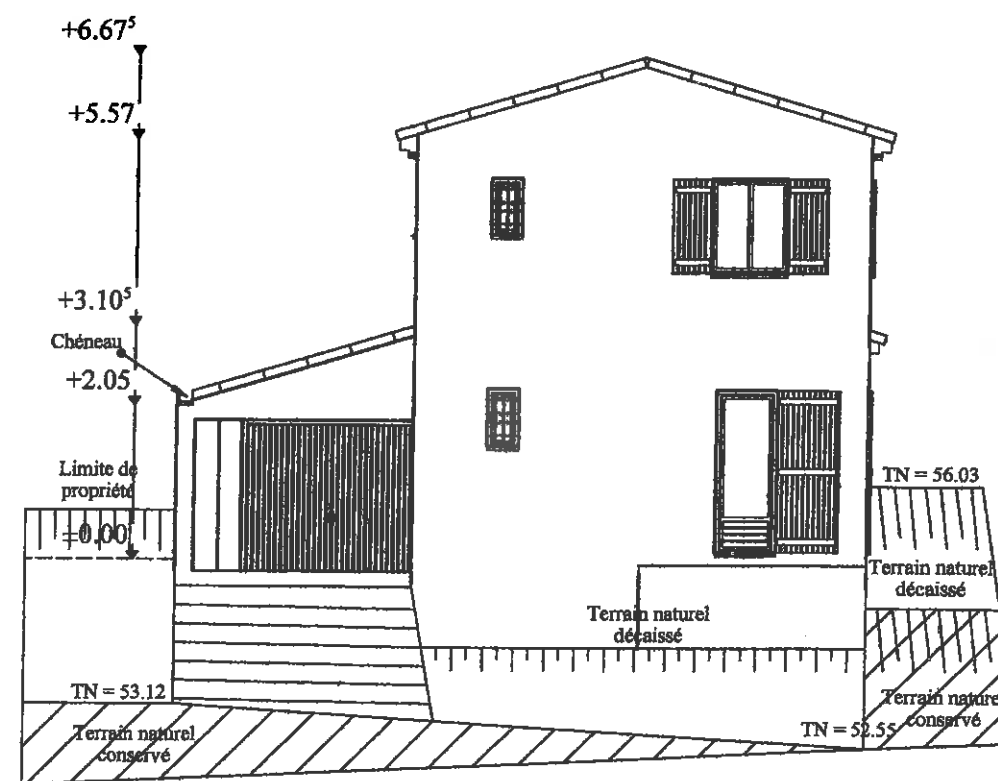


FACADE SUD

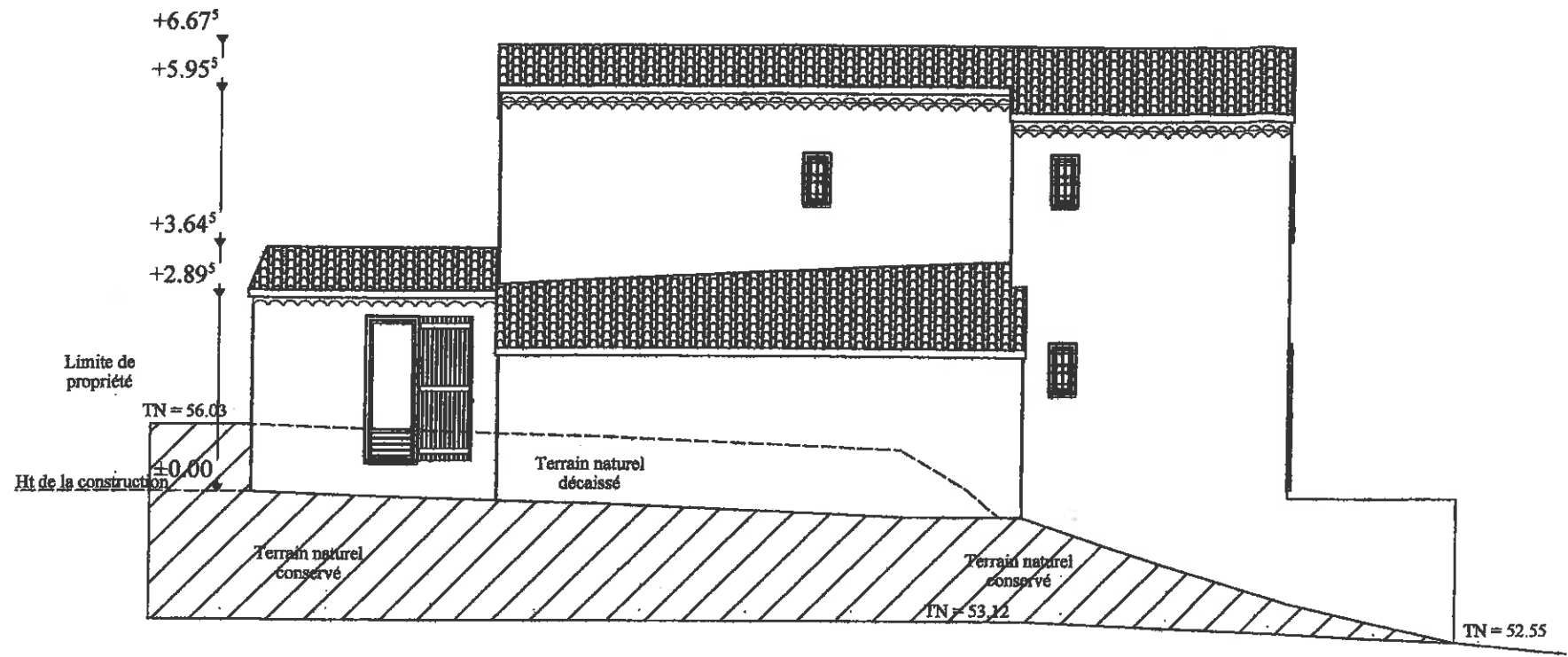


FACADE OUEST

Handwritten notes:
~~à classer~~
~~à faire~~

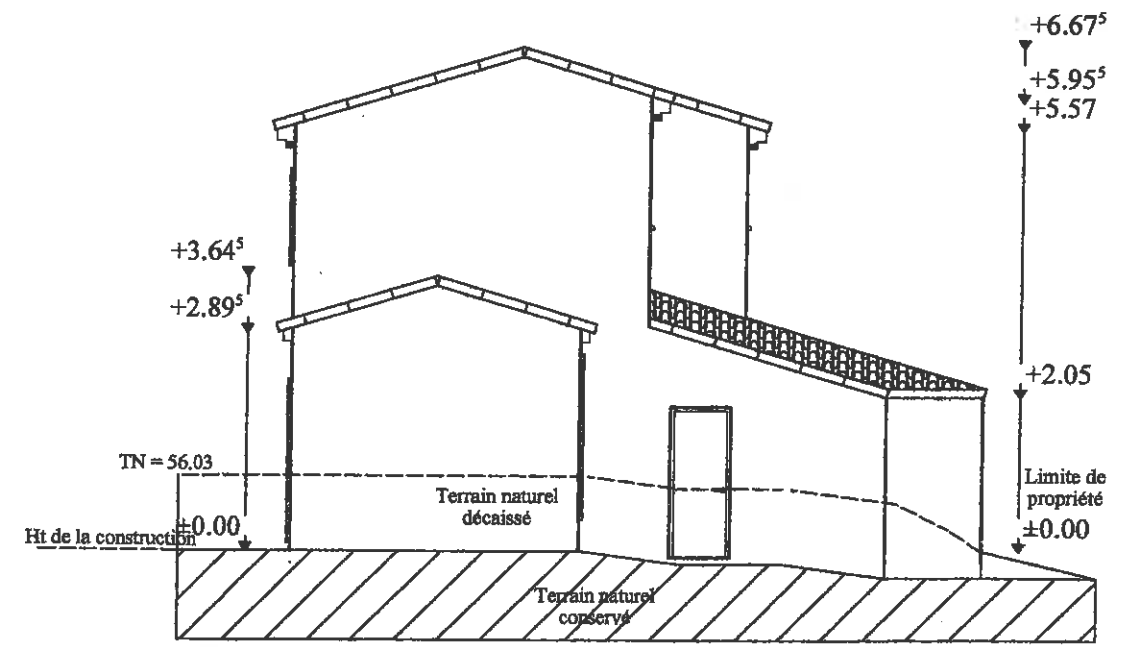


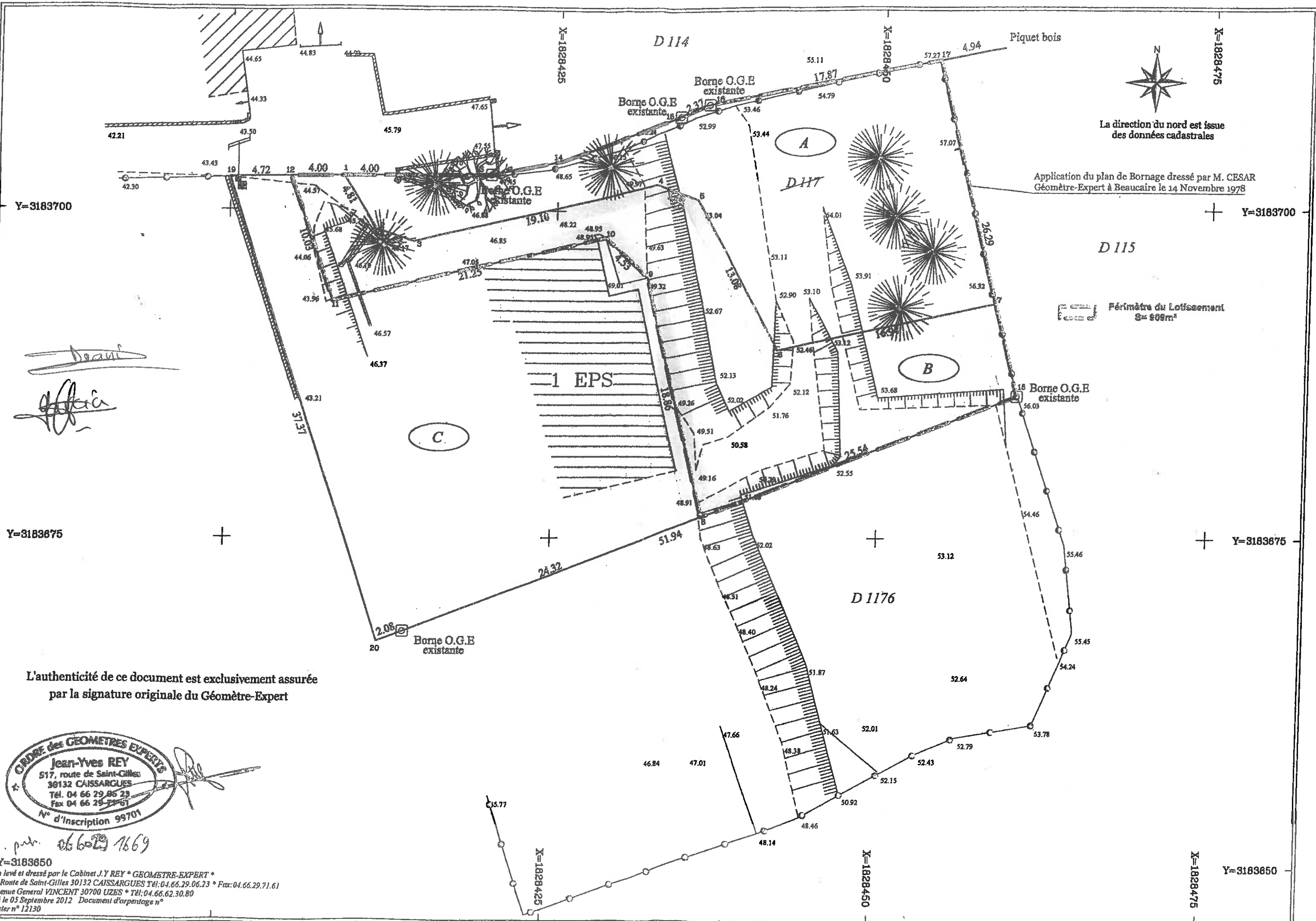
FACADE NORD



Trani
Garcia

FACADE EST





Y=3183700

Y=3183700

Y=3183675

Y=3183675

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert

ORDRE des GEOMETRES EXPERTS
Jean-Yves REY
 517, route de Saint-Gilles
 30132 CAISSARGUES
 Tél. 04 66 29 85 23
 Fax 04 66 29 71 61
 N° d'inscription 99701

par. 05/09/2012 1669

Y=3183650
 Plan levé et dressé par le Cabinet J.Y REY * GEOMETRE-EXPERT *
 517 Route de Saint-Gilles 30132 CAISSARGUES Tél: 04.66.29.06.23 * Fax: 04.66.29.71.61
 7 Avenue General VINCENT 30700 UZES * Tél: 04.66.62.30.80
 Levé le 05 Septembre 2012 Document d'arpentage n°
 Dossier n° 12130

Y=3183650